TADJIKISTAN

Date d'admission à l'ONU: 2 mars 1992.

TRAITÉS: RATIFICATIONS ET RÉSERVES

Territoire et population : Le Tadjikistan n'a pas soumis de document de base à l'intention des organes de surveillance.

Discrimination raciale

Date d'adhésion : janvier 1995.

Le rapport initial et le deuxième rapport périodique du Tadjikistan devaient être présentés les 10 février 1996 et 1998, respectivement.

Discrimination à l'égard des femmes

Date d'adhésion: 26 octobre 1993.

Le rapport initial et le deuxième rapport périodique du Tadjikistan devaient être présentés les 25 octobre 1994 et 1998, respectivement.

Torture

Date d'adhésion : 11 janvier 1995.

Le rapport initial du Tadjikistan devait être présenté le 9 février 1996.

Droits de l'enfant

Date d'adhésion: 26 octobre 1993.

Le rapport initial du Tadjikistan (CRC/C/28/Add.14) a été soumis et doit être examiné par le Comité à sa session de janvier 2001; le deuxième rapport périodique doit être présenté le 24 novembre 2000.

RAPPORTS THÉMATIQUES

Mécanismes de la Commission des droits de l'homme

Détention arbitraire, rapport du Groupe de travail (E/CN.4/1998/44, par. 19)

Le rapport note qu'une communication a été envoyée au gouvernement mais qu'aucun détail n'a été fourni.

Disparitions forcées ou involontaires, rapport du Groupe de travail (E/CN.4/1998/43, par. 3, 13, 361-363, 417)

Deux nouveaux cas qui se seraient produits en 1997 ont été signalés à l'attention du gouvernement, concernant deux frères d'ethnie badakhchani. L'un d'eux, toujours porté disparu, aurait été membre du dernier parlement de l'Union soviétique. Les six disparitions signalées auparavant au Groupe de travail se seraient produites entre la fin de 1992 et juillet 1993, en pleine escalade de la guerre civile, lorsque les forces gouvernementales ont investi la capitale, Douchanbé. Bien que plusieurs rappels aient été envoyés au gouvernement, celui-ci n'a jamais fourni de renseignements sur ces cas.

Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, rapport du Rapporteur spécial

(E/CN.4/1998/68/Add.1, par. 371)

Le Rapporteur spécial exprime de nouveau le souhait de se rendre au Tadjikistan et regrette qu'aucune réponse n'ait été reçue à cet égard, en dépit de plusieurs requêtes faites en 1994 et 1996.



THAÏLANDE

Date d'admission à l'ONU: 16 décembre 1946.

TRAITÉS: RATIFICATIONS ET RÉSERVES

Territoire et population : La Thailande a soumis un document de base (HRI/CORE/1/Add.78) à l'intention des organes de surveillance. Le rapport du gouvernement renferme essentiellement des données démographiques et statistiques, ainsi que de brefs commentaires sur le régime politique général, le pouvoir judiciaire, le système de droit civil, les tribunaux militaires et les procédures suivies dans les affaires criminelles et civiles.

Droits civils et politiques

Date d'adhésion: 29 octobre 1996.

Le rapport initial de la Thaïlande devait être présenté le 28 janvier 1998.

Réserves et déclarations : Paragraphe 1 de l'article 1; paragraphe 5 de l'article 6; paragraphe 3 de l'article 9; article 20.

Discrimination à l'égard des femmes

Date d'adhésion: 9 août 1985.

Les deuxième et troisième rapports périodiques de la Thaïlande ont été soumis en un seul document (CEDAW/ C/THA/2-3), qui doit être examiné par le Comité à sa session de janvier 1999; le quatrième rapport périodique devait être présenté le 8 septembre 1998.

Réserves et déclarations : Article 16; paragraphe 1 de

l'article 29.

Droits de l'enfant

Date d'adhésion: 27 mars 1992.

Le rapport initial de la Thailande (CRC/C/11/Add.3) a été examiné par le Comité à sa session d'octobre 1998; le deuxième rapport périodique doit être présenté le 25 avril 1999.

Réserves et déclarations : Articles 7 et 22.

RAPPORTS AUX ORGANES DE SURVEILLANCE

Comité des droits de l'enfant

Le Comité a examiné le rapport initial de la Thaïlande (CRC/C/11/Add.13, août 1996; CRC/C/Q/THA/1) à sa session d'octobre 1998. Le rapport préparé par le gouvernement renferme notamment des informations sur : la Commission nationale pour la jeunesse et son